



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER), Hubert COLLAVET, Nathalie BARON

Absents : Elise BRALET (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Nathalie BARON)

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 15

DEL2022_093 : GAM - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service des déchets de Grenoble-Alpes Métropole

L'élaboration annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets est obligatoire pour l'organisme en charge de ces compétences, c'est à dire Grenoble-Alpes Métropole.

L'exercice comptable de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 constitue la référence pour toutes les données présentées dans ces rapports.

Vu le passage en Commission Services publics de proximité du 15 juin 2022 ;

Vu l'adoption par le Conseil Métropolitain du 8 juillet 2022 dudit rapport ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal **prend acte** du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service des déchets de Grenoble-Alpes Métropole.

Florent CHOLAT
Maire



Hervé ALOTTO
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : **21 DEC. 2022**
Publié le : **21 DEC. 2022**